

Édition 2021

Loches

Touraine - Châteaux de la Loire

Les Visites en Groupe en Sud Touraine

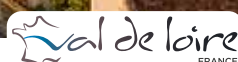
VISITES GUIDÉES

EXCURSIONS

SÉJOURS

Loches

Touraine - Châteaux de la Loire

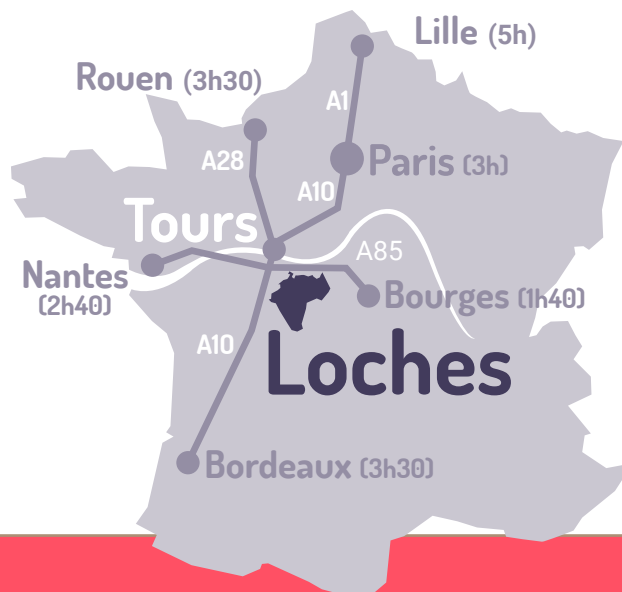


Bienvenue à Loches Touraine Châteaux de la Loire !

À quelques kilomètres au sud de Tours, une **Touraine** plus intime s'offre à vous. **Loches, ville d'Art et d'Histoire** vous propose un voyage dans le temps de 1000 ans.

Une multitude de pépites gravitent autour de cette cité médiévale. Partez à la découverte de **Montrésor** - labellisé « Plus Beaux Villages de France » - et **Chédigny** - seul village en France labellisé Jardin Remarquable, ou encore Cormery dont l'abbaye n'a pas fini de nous livrer ses secrets...

Variez les plaisirs en découvrant un territoire riche de son histoire et de son savoir-faire. Une véritable **invitation à la flânerie**...



Vous allez découvrir dans cette brochure nos suggestions d'excursions et de séjours spécialement conçues pour les groupes et modifiables selon vos envies. Nous avons sélectionné pour vous des partenaires de qualité afin de vous proposer un moment privilégié parmi nous. Un interlocuteur unique et des conseils avisés vous permettront d'affiner et de concrétiser votre projet de voyage



Marine DESFONTAINE
sejours@loches-valdeloire.com



Margot CHÉRIOUX
visites@loches-valdeloire.com

**VOTRE
CONTACT
GROUPE :**
02 47 91 82 88

Sommaire

Visites de Loches et Beaulieu-lès-Loches	5-6
Les trésors de Loches à la carte	7
Val de l'Indre et de l'Indrois	8-9
Vallée de la Creuse et vallée de la Claise	9
Déconnectez-vous : les visites Nature	10
Régalez-vous : Les visites et expériences autour de la table	11
Nos suggestions d'excursions	12-17
Nos séjours	18-19

Les incontournables en groupe



S'émerveiller sur les rives de l'Indrois à Montrésor, labellisé Plus Beaux Villages de France - p. 9



Contempler la riche collection du musée de la Préhistoire au Grand-Pressigny - p. 9



Parcourir 1000 ans d'histoire lors d'une visite de Loches - p. 5

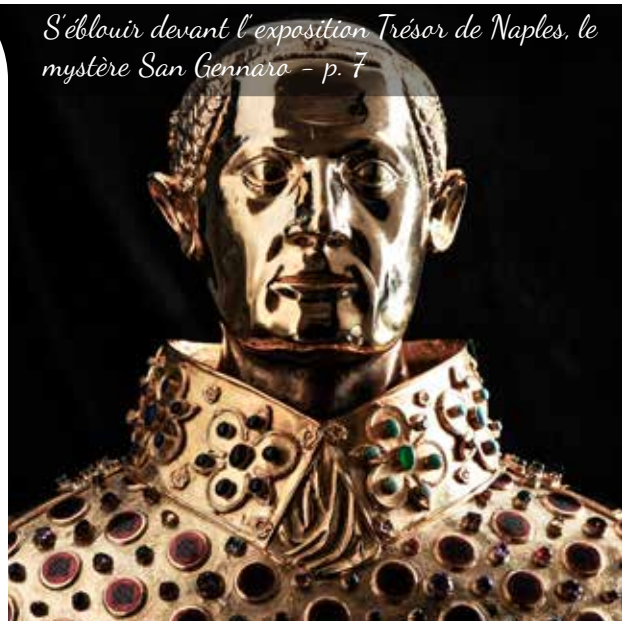


Découvrir le parcours de la visite à la Cité Royale de Loches - p. 5

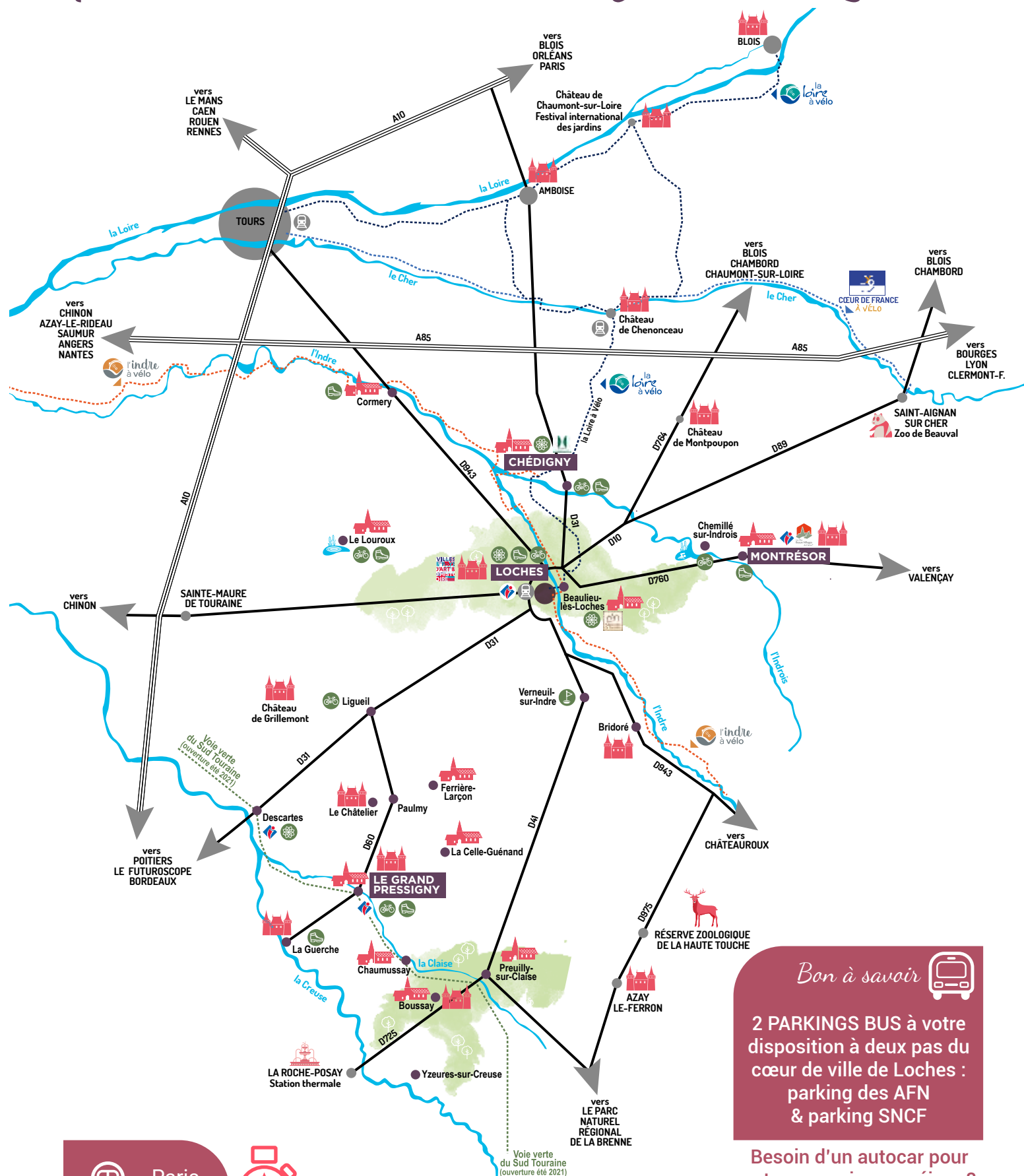
Bénéficier des conseils avisés d'un botaniste amateur à Chédigny - Promenade florale - p. 9



S'éblouir devant l'exposition Trésor de Naples, le mystère San Gennaro - p. 7



Trésors secrets du Val de Loire



Bon à savoir



2 PARKINGS BUS à votre disposition à deux pas du cœur de ville de Loches :
parking des AFN
& parking SNCF

Besoin d'un autocar pour votre excursion ou séjour ?
Consultez-nous !



Paris
1H45



Tours
50min

Châteauroux
1H

Poitiers
1H30

Le Mans
2H

Orléans
2H

Nantes
2H30

Paris
3H

Bordeaux
3H30

Visites de Loches et Beaulieu



2H



45 max

VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LOCHES :
« MILLE ANS D'HISTOIRE »

Loches, **cité historique d'exception**, vous offre un panorama grandeur nature, du Moyen-Âge à la Renaissance. Commentée par votre guide-conférencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la forteresse médiévale. (visite des monuments non incluse).



2H



25 max

VISITE GUIDÉE THÉMATIQUE :
« LA FORTERESSE MÉDIÉVALE »

Surplombant la ville, **la forteresse médiévale de Loches** est l'une des mieux conservées d'Europe. Suivez votre guide-conférencier autour de ses puissants remparts, découvrez les monuments qui la composent depuis plus de mille ans et profitez de l'accès privilégié à **la terrasse de la Porte Royale**.



2H



20 max

VISITE SENSORIELLE :
« LOCHES DANS TOUS LES SENS »

Découvrir un monument **les yeux bandés**, jouer avec les façades, marcher la tête dans les nuages... Venez toucher, sentir, regarder et vivre le patrimoine de manière ludique et décalée ! En famille, entre amis ou entre collègues, **mettez vos sens en éveil** à l'occasion de cette **visite sensorielle**. Plus qu'une simple visite, c'est une expérience à vivre pour découvrir Loches autrement.



2H



45 max

TROGLO-BALADE À
BEAULIEU-LÈS-LOCHES

Aux portes de Loches, vivez une balade entre coteaux et sites troglodytiques. Partez à la découverte d'un **patrimoine souterrain insolite** creusé par l'homme.
Prévoir une lampe.



2H15

CITÉ ROYALE DE LOCHES - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Remontez le temps et découvrez l'une des plus belles cités fortifiées de France ! **Le Donjon**, haut de 36 mètres figure parmi les plus imposants de son époque en Europe, il est aussi l'un des mieux conservés. Forteresse résidentielle et défensive, puis prison d'Etat à la fin du Moyen Âge, découvrez ce monument médiéval unique. Vous serez surpris par la découverte de la cage des prisonniers du roi Louis XI, ainsi que par les souterrains. **Le Logis Royal**, haut lieu de l'histoire de France, a été une résidence de prédilection de la dynastie des Valois. Le logis a accueilli notamment Jeanne d'Arc, Agnès Sorel et Anne de Bretagne.

Tarif : nous consulter

Visites de Loches



1H



25 max

MAISON MUSEE LANSYER : ENTREZ CHEZ LE PEINTRE DES PAYSAGES

Entrez dans la demeure du peintre paysagiste Emmanuel Lansyer (1835-1893). Elève d'Eugène Viollet-le-Duc, de Gustave Courbet puis d'Henri Harpignies, Lansyer est considéré par ses contemporains comme **l'un des meilleurs peintres paysagistes**. Artiste renommé, voyageur infatigable et collectionneur hors-pair, il est un véritable témoin de son époque. **Sa démarche moderne, proche de celle des impressionnistes**, l'amène à peindre des paysages naturels ou architecturaux d'une grande finesse.

En accès libre : Dispositifs sensoriels et explications accessibles à tous dans chaque salle / en fin de visite, une « salle de découvertes » pour petits et grands permet de comprendre les œuvres, les techniques et la vie de l'artiste en s'amusant.



Loches et les monuments de la Cité Royale

COUPLEZ VOTRE VISITE DE LOCHES AUX MONUMENTS !

Loches et la peinture
Visitez la Maison Musée Lansyer et la Galerie d'art de l'Eglise Saint-Antoine au cours de votre visite de Loches.



2H



45 max

EXPOSITION ANIMALIS DISPONIBLE JUSQU'À SEPTEMBRE 2021 – VISITE LIBRE

La Cité royale de Loches libère les animaux médiévaux dans ses murs ! Qu'ils soient royaux ou fantastiques, réels ou imaginaires, redécouvrez les animaux du moyen-âge, tels que vous ne les aviez jamais envisagés !

L'exposition - parcours présente toutes les **représentations des emblèmes animaliers des rois de France**. Symboles de pouvoir, lions, licornes et autres animaux ont intégré les blasons des monarques du Moyen-Age pour leurs vertus et mérites réels ou imaginaires.



20 max

NOËL AU PAYS DES CHÂTEAUX

Pendant les fêtes de fin d'année, profitez de l'atmosphère festive de l'avent dans ce lieu exceptionnel.

Chaque hiver, **un conte populaire autour de Noël** est mis à l'honneur. **La Cité Royale** révèle alors un autre visage...

Les trésors de Loches à la carte



NOUVEAUTÉ
NEW!
NOUVEAUTÉ

EXPOSITION TEMPORAIRE : TRÉSOR DE NAPLES, LE MYSTÈRE SAN GENNARO

Du 20 mai au 1er octobre 2021, Loches a l'honneur d'accueillir une partie du Trésor de San Gennaro de Naples. Constitué au fil de sept siècles, avec ses 21 000 pièces d'orfèvrerie, de joaillerie, de statues d'argent et d'or offertes au Saint-patron de Naples, **ce trésor est l'un des plus riches au monde**, dépassant celui de la couronne d'Angleterre et des tsars de Russie. Cet ensemble extraordinaire ne quitte presque jamais sa chapelle dédiée à Naples. **Loches accueillera très exceptionnellement 15 pièces majeures de ce fabuleux trésor**, pour le plaisir des yeux ! Un bel hommage aux liens qui unissent Loches et l'Italie depuis de nombreux siècles.

DÉCOUVREZ CETTE ANNÉE L'EXCEPTIONNELLE EXPOSITION TRÉSOR DE NAPLES : LE MYSTÈRE SAN GENNARO

1H00 DE VISITE, À ASSOCIER À L'UN DES AUTRES TRÉSORS ARTISTIQUES QUE LOCHES ABRITE :



COLLÉGIALE SAINT-OURS

Splendeur romane, **la collégiale Saint-Ours** couronne la vieille ville. Fondée au Xe siècle, deux éléments exceptionnels lui sont propres : **un portail polychrome sculpté** de personnages et d'animaux fantastiques, considéré comme le mieux conservé de Touraine, et **deux pyramides octogonales appelées « dубes »**, constituant une particularité unique en France. Y trône **le gisant d'Agnès Sorel**, favorite du roi Charles VII, récemment restauré.



MAISON MUSÉE LANSYER : ENTREZ CHEZ LE PEINTRE DES PAYSAGES

Elève d'Eugène Viollet-le-Duc, de Gustave Courbet, Lansyer est considéré par ses contemporains comme **l'un des meilleurs peintres paysagistes**. Il est un véritable témoin de son époque. Sa démarche moderne, **proche de celle des impressionnistes**, l'amène à peindre des paysages naturels ou architecturaux d'une grande finesse.



ÉGLISE ET GALERIE SAINT-ANTOINE

Véritable église-musée, **l'église Saint-Antoine** a été entièrement restaurée jusqu'aux œuvres qu'elle abrite. La galerie du même nom, accolée à l'église, complète admirablement cet ensemble grâce aux deux toiles dites **« Les Caravage de Philippe de Béthune »** (achetées au Caravage, artiste italien du XVIIe siècle, par Philippe de Béthune), ainsi que le précieux triptyque de Jean Poyer du XVe siècle et divers objets ecclésiastiques.

À LA CARTE - LES VISITES ACCOMPAGNÉES

Val de l'Indre et de l'Indrois



0h45

CHARTREUSE DU LIGET - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

C'est l'un des tout premiers **monastères cartusiens** construit en Europe au XII^{ème} siècle. Edifié en 1180 par Henri II Plantagenêt, il est la seule représentation de l'ordre en Touraine et a donc un caractère tout à fait exceptionnel. Découvrez cette chartreuse dont les vestiges témoignent encore de son importance et de sa **richesse architecturale**.



1H



45 max

CHATEAU MONASTERE DE LA CORROIRIE

Découvrez le quotidien des **frères chartreux** qui partagent leur vie entre prière et travail au service de la communauté. Le bâti témoigne de ces activités : **église, cellier, moulins, four à chanvre** sont toujours visibles. Tout un monde à découvrir !



1H30



35 max

CHÂTEAU DE MONTRÉSOR - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Pépité de ce village de caractère, **le château de Montrésor** a deux facettes : les vestiges imposants de la forteresse du XI^{ème} siècle, élevée par Foulques Nerra, et le château Renaissance, dont l'aile principale domine l'Indrois. Entouré d'un parc romantique, ce château privé et habité abrite **une collection de tableaux primitifs italiens**. Son intérieur est un témoignage authentique du **Second Empire**.



1H30



50 max

ABBAYE DE CORMERY

Au Nord de Loches, à quelques pas de Tours, l'Abbaye de Cormery construite entre le XI^{ème} et XIII^{ème} siècles vous livre ses secrets. Admirez **son clocher porche, les belles salles voûtées de l'ancien cellier, de la porterie et du réfectoire des moines** (un des plus vastes et des mieux conservés de France), sans oublier celles de la chapelle de la Vierge. L'abbaye abrite une des rares salles de classe antérieure à Jules Ferry aujourd'hui conservée. Votre visite s'achèvera au milieu des rosiers ornant les importants vestiges du cloître récemment restaurés par les bénévoles de l'Association « les Amis d'Alcuin ».



1H30



45 max

VISITE ITINÉRANTE DU VAL D'INDROIS (VISITE RECOMMANDÉE EN BUS)

Départ de Loches avec votre guide conférencier. En chemin, découvrez **la forêt domaniale de Loches** (la Pyramide des Chartreux, la Corroirie du Liget) et visitez **la Chartreuse du Liget** ancien monastère fondé par Henri II Plantagenêt. Poursuivez la visite à Montrésor, l'un des Plus Beaux Villages de France. Lové sur les bords de l'Indrois, un patrimoine dense est à découvrir.



1H30



35 max

VISITE DU VILLAGE DE MONTRÉSOR LABELLISÉ PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Découvrez **la légende de Montrésor**, l'histoire du village et des personnages importants ayant marqué le site. La halle des Cardeux, le logis du chancelier, la rue Branicki avec ses vieilles maisons et la collégiale Saint-Jean-Baptiste, jalonnent votre visite. Flânez le long des **Balcons de l'Indrois** où vous bénéficierez d'une vue panoramique sur le Château.



1H



VISITE COSTUMÉE DE MONTRÉSOR

Montrésor vous invite à revivre son histoire... Votre guide, costumé, vous invite à découvrir l'un des **Plus Beaux Villages de France** lors d'une balade intemporelle et burlesque.

En option : la **Salle des Costumes** vous convie à revêtir les habits du seigneur, de la princesse, du moine ou du paysan. Faites vous aussi partie de la visite !



2H



PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY

Accompagné par Alain Biard, botaniste passionné, vous découvrirez l'unique village en France labellisé **Jardin Remarquable**. Histoire du village et précieux conseils de jardinier vous seront délivrés au cours de cette promenade bucolique. **Un incontournable pour les amoureux des jardins** : 1000 rosiers et plus de 3000 vivaces constituent le village. A découvrir absolument !

Vallée de la Creuse et de la Claise



1H30

MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE DU GRAND-PRESSIGNY- VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Visitez ce **haut lieu de la Préhistoire**. Le musée abrite de riches collections archéologiques du Paléolithique à l'âge de Bronze : les « livres de beurre » et les exceptionnelles longues lames en silex exportées au III^{ème} millénaire avant notre ère en sont les joyaux.



1H30

CHÂTEAU DE LA GUERCIE (DE MI-JUIN À MI-SEPTEMBRE) - VISITE GUIDÉE

Laissez-vous surprendre par les richesses de ce site bordé par la Creuse – exemple remarquable de l'art de bâtir au XV^{ème} siècle. La visite guidée des caves voûtées, de la prison, des salons et de la cour vous offre **une échappée belle au fil de l'Histoire et des histoires** de ce lieu incontournable, entre Touraine et Poitou. Une visite hors des sentiers battus qui vaut le détour !



2H



40 max

LE GRAND ENSEMBLE INSTRUMENTAL ALBERT BERGERAULT – LIGUEIL VISITE ET DÉMONSTRATION

Colette et son frère Jean vous ouvrent les portes de l'entreprise familiale Bergerault, labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant ». Découvrez **l'instrument de musique unique au monde** imaginé par leur père, Albert Bergerault, véritable homme-orchestre. Une démonstration exceptionnelle.

Déconnectez-vous : les visites nature



À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX DE L'ÉTANG DU LOUROUTX
(20 KM DE LOCHES)

Haut-lieu ornithologique, plus de 220 espèces d'oiseaux investissent cet Espace Naturel Sensible tout au long de l'année pour s'alimenter, se reproduire ou se réfugier. Avec l'aide de jumelles et de longues-vues partez à leur rencontre en compagnie d'un ornithologue.



À LA DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS SORTIES CRÉPUSCULAIRES

Découvrez au cours d'une soirée le monde fascinant de ces mammifères. Venez tester vos connaissances et munis de détecteurs à ultrasons, partez à leur recherche à la tombée de la nuit où vous aurez l'opportunité de les écouter. Après cette soirée, **les chauves-souris** n'auront plus de secrets pour vous !



SECRETS ET LÉGENDES EN FORÊT DE LOCHES

Considérée comme l'une des plus belles forêts de chênes de France, **la forêt domaniale de Loches** vous réserve bien des surprises. Votre guide ONF (Office National des Forêts) vous expliquera la gestion de cet espace mais aussi toutes les histoires et légendes qui rendent cette forêt unique. Parcours modulable selon vos envies.

Régalez-vous : visites et expériences autour de la table



LES VRAIS MACARONS DE L'ABBAYE DE CORMERY

Dégustez la gourmandise élaborée au VIII. siècle par les moines : **Les Macarons de Cormery, les plus anciens macarons de France**. Leur forme ronde avec un trou au centre a suscité plusieurs légendes sur l'origine de la création de ce biscuit. **Pascal Debaud vous raconte l'histoire de cette gourmandise qui s'exporte aujourd'hui jusqu'au Japon.** Démonstration et dégustation.



RENAISSANCE DES VIGNES DOMAINE DE LA GRENADIÈRE

Découvrez l'**unique domaine viticole de Montrésor**, le domaine de la Grenadière. Les vignes avaient disparu du paysage de Montrésor mais elles réinvestissent le village depuis 2014. Thierry Touratier, vigneron, vous contera l'histoire de cette aventure : la renaissance du vin de Montrésor. **Dégustation au chai des premiers vins accompagnée de produits locaux.**



VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD

Jean-Damien Hallard vous accueille et vous livre tous ses **secrets d'artisan confiseur**. Démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation vous attendent à la Confiserie Hallard.



CADEAU ET CHOCOLAT CHOCOLATERIE À MANTHELAN (17 KM DE LOCHES)

Des origines du chocolat jusqu'à son travail au laboratoire à Mantelhan, **Frédéric Renard, maître chocolatier** vous livre sa connaissance sur ce produit incontournable. Les explications sont accompagnées de dégustations et de démonstrations en direct.



VISITE D'UNE FERME CAPRINE BEAULIEU LÈS LOCHES

Partez à la découverte d'une exploitation agricole spécialisée dans l'**élevage caprin**. Après la visite, une **dégustation de fromage de chèvre** vous attend.



BRASSERIE DE L'AURE À TAUXIGNY

Venez découvrir et **déguster la Turone**, bières 100% locale et artisanale **primée au Concours Général Agricole de Paris**. Une volonté de réunir tradition artisanale et innovation dans des alliances subtiles de malts de blé et d'orge de la Beauce, auxquels ont été ajoutés houblon, miel, ou épices, a donné naissance à ces bières artisanales Françaises.



DÉJEUNER MÉDIÉVAL COSTUMÉ

Au pied du Logis Royal, profitez de ce cadre unique pour vivre une **expérience culinaire d'inspiration médiévale**. Service en costume !

« *Au temps du Dauphin Charles* »

Apéritif de bienvenue - Repas accompagné de 2 verres de vin par personne

Rillettes des domaines du dauphin Charles
ou
Boudin noir façon lochoise

Coq au vin, riz des terres du bon Roy René
ou
Cochonnailles aux lentilles vertes du Berry

Brie des territoires Anglo-bourguignons et fromage de chèvre battu

Flan pâtissier de la table d'Anjou
ou
Salade de fruits des vergers royaux
ou
Poire au vin de Chinon





à partir de *

43€

2 km

UNE JOURNÉE *Royale*

Une journée 100% lochoise pour découvrir en profondeur cette cité de 1000 ans !

MATIN

**2H**

VISITE DE LA CITÉ ROYALE, LOGIS ROYAL ET DONJON

Remontez le temps et découvrez **l'une des plus belles cités fortifiées de France** !

Accompagné par votre guide, vous découvrirez les deux monuments emblématiques de la Cité Royale de Loches.

L'**imposant donjon** figure parmi les mieux conservés d'Europe et recèle bien des secrets. **Le Logis Royal** est un haut lieu de l'histoire où Jeanne d'Arc, Agnès Sorel, Charles VII ont laissé leur empreinte.

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

NOUVEAU Au pied du Logis Royal, profitez de ce cadre unique pour vivre une expérience culinaire d'inspiration médiévale. Service en costume !

APRÈS-MIDI

**1H40**

VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD

Terminez votre journée sur une note sucrée. Jean-Damien Hallard vous accueille et vous livre tous ses secrets d'artisan confiseur. Démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation vous attendent à la **Confiserie Hallard**.

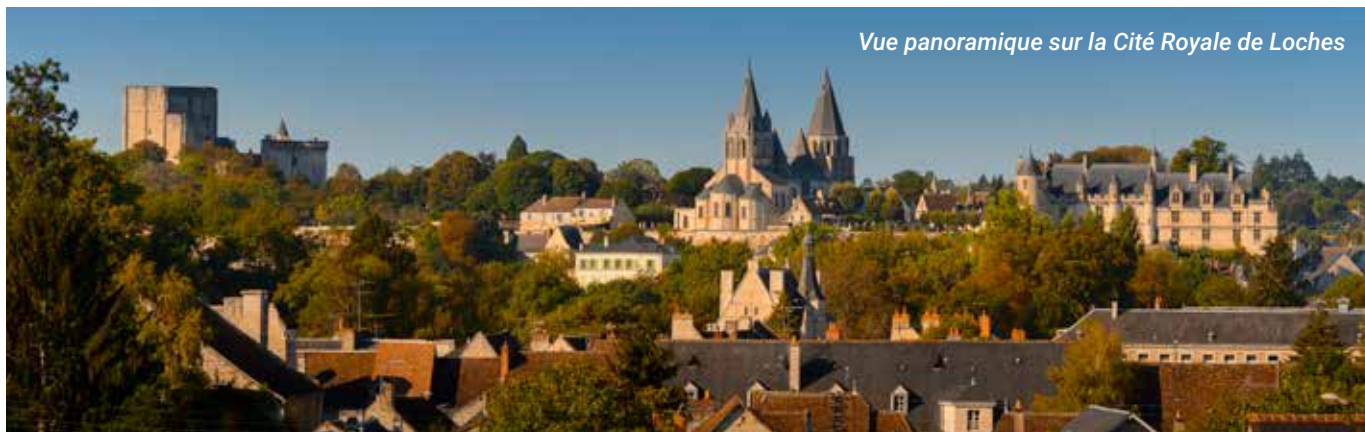
OU

**1H30**

VISITE DE LA FERME CAPRINE CHAMPION A BEAULIEU-LÈS-LOCHES

Sandrine Champion, éleveuse caprine, vous ouvre les portes de son exploitation. Avec elle, vous connaîtrez les différentes étapes de production du fromage emblématique de la Touraine. Après la visite, une **dégustation de fromage de chèvre** vous attend.

Vue panoramique sur la Cité Royale de Loches



EN ITINÉRANCE

de Loches à Montrésor

à partir de *

50€

34 km

MATIN



2H30

VAL D'INDROIS ET MONTRÉSOR

Départ de Loches avec votre guide conférencier. En chemin, découvrez **la forêt domaniale de Loches** et visitez la Chartreuse du Liget. Poursuivez la visite à Montrésor, labellisé **Plus Beaux Villages de France**.

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Montrésor (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu

APRÈS-MIDI



1H30

LA RENAISSANCE DES VIGNES

Découvrez **l'unique domaine viticole de Montrésor**, le domaine de la Grenadière. Les vignes avaient disparu du paysage de Montrésor mais elles réinvestissent aujourd'hui le village.

Replantées en 2014, elles donnent leur première cuvée en 2018. Thierry Touratier, vigneron, vous contera l'histoire de cette aventure : la renaissance du vin de Montrésor.

Dégustation au chai des premiers vins accompagnée de produits locaux.

Balade d'environ 1,5 km



Domaine de la Grenadière



Chartreuse du Liget



LES SECRETS de Cormery

Abbaye et spécialités

à partir de *

55€

4 km



MATIN



2H30

VISITE DE L'ABBAYE DE CORMERY

Au Nord de Loches, à quelques pas de Tours, l'Abbaye de Cormery construite entre le XI^e et XIII^e siècles vous livre ses secrets. Admirez son clocher porche, les belles salles voûtées de l'ancien cellier, de la porterie et du réfectoire des moines, sans oublier celles de la chapelle de la Vierge. L'abbaye abrite une des rares salles de classe antérieure à Jules Ferry aujourd'hui conservée.



Macarons de Cormery

APRÈS-MIDI

DÉJEUNER chez un Maître Restaurateur à Cormery.

VISITE DE L'ATELIER LES MACARONS DE CORMERY



1H

Après avoir visité l'abbaye, dégustez la gourmandise élaborée au VIII^e siècle par les moines : Les Macarons de Cormery. Leur forme ronde avec un trou au centre a suscité plusieurs légendes sur l'origine de la création de ce biscuit. Pascal Debaud vous raconte l'histoire de ce biscuit qui s'exporte aujourd'hui jusqu'au Japon.

Démonstration et dégustation. Boutique sur place

VISITE DE LA BRASSERIE DE L'AUORE

Venez découvrir et déguster la Turone, bière 100% locale et artisanale primée au Concours Général Agricole de Paris. Une volonté de réunir tradition artisanale et innovation dans des alliances subtiles de malts de blé et d'orge de la Beauce, auxquels ont été ajoutés houblon, miel, ou épices a donné naissance à ces bières artisanales Françaises.



1H30

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.

Chédigny, village labellisé Jardin Remarquable par le ministère de la culture

VISITES bucoliques de Chédigny à Montrésor

à partir de *

56€

34 km

MATIN



2H30

PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY

Accompagné par Alain Biard, botaniste passionné, vous découvrirez l'unique village en France labellisé **Jardin Remarquable** par le ministère de la Culture. Histoire du village et précieux conseils de jardinier vous seront délivrés au cours de cette promenade bucolique. **Un incontournable pour les amoureux des jardins** : 1000 rosiers et plus de 3000 vivaces constituent le village. A découvrir absolument !

APRÈS-MIDI

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Chédigny ou Montrésor (entrée/plat/dessert), nous consulter.



1H30

VISITE GUIDÉE DU VILLAGE DE MONTRÉSOR, LABELLISÉ « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Découvrez **la légende de Montrésor**, l'histoire du village et des personnages importants ayant marqué le site. Flânez le long des Balcons de l'Indrois où vous bénéficierez d'une **vue panoramique sur le Château**.

OU



1H

VISITE COSTUMÉE DE MONTRÉSOR

Montrésor vous invite à revivre son histoire... Votre guide, costumé, vous invite à découvrir l'un des **Plus Beaux Villages de France** lors d'une balade intemporelle et burlesque.



1H

VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU DE MONTRÉSOR

Pépite du village, laissez-vous conter l'histoire de ce château Renaissance. Entouré d'un parc romantique, c'est sa collection de tableaux primitifs italiens et son intérieur Second Empire qui rendent sa visite incontournable.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.



Château de Montrésor



MUSIQUE et chocolat

Touraine mélomane et gourmande

à partir de *

47€

35 km

MATIN



2H

LE GRAND ENSEMBLE INSTRUMENTAL ALBERT BERGERAULT LIGUEIL

Colette et son frère Jean vous ouvrent les portes de l'entreprise familiale Bergerault, labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Découvrez l'**instrument de musique unique au monde** imaginé par leur père, Albert Bergerault. 20 violons, un orgue, un trombone, un vibraphone, un tubaphone, une basse et deux robots composent

cet ensemble commandé par un accordéon. Une démonstration exceptionnelle.

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/ dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H

VISITE DE LA CHOCOLATERIE « CADEAU ET CHOCOLAT » MANTHELAN

Des origines du chocolat jusqu'à son travail au laboratoire à Mantelhan, **Frédéric Renard, maître chocolatier** vous livre sa connaissance sur ce produit incontournable. Les explications sont accompagnées de **dégustations et de démonstrations en direct**.



* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.



ESCAPADE *au Sud*

Une Touraine hors des sentiers battus

à partir de *

41€

34 km

MATIN



1H30

VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU DE LA GUERCHE

Laissez-vous surprendre par les richesses de ce site bordé par la Creuse. La visite guidée des caves voûtées, de la prison, des salons et de la cour vous offre une échappée belle au fil de l'Histoire et des histoires de ce **lieu incontournable**, entre Touraine et Poitou. Une visite hors des sentiers battus qui vaut le détour !

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel du Grand-Pressigny (entrée/plat/dessert). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H30

VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE

Découvrez ce **haut lieu de la Préhistoire**. Le musée du Grand-Pressigny abrite de riches collections archéologiques du Paléolithique à l'âge de Bronze : les « livres de beurre » et les exceptionnelles longues lames en silex exportées au III^{ème} millénaire avant notre ère en sont les joyaux.



Château de la Guerche

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.



à partir de *

153€**JOUR 1****2H****MATIN :****VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LOCHES - 1000 ANS D'HISTOIRE À DÉCOUVRIR**

Loches, cité historique d'exception, vous offre un panorama grandeur nature, **du Moyen-Âge à la Renaissance**.

Commentée par votre guide-conférencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la **forteresse médiévale**.

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Loches (Entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI :**1H30****VISITE LIBRE DU CHÂTEAU DE MONTPOUPON**

Place forte au Moyen-Age, **le Château de Montpoupon** a été entièrement remanié à la Renaissance et vous offre aujourd'hui un intérieur richement meublé. Flânez dans le parc forestier et découvrez le **Musée du veneur** aménagé dans les dépendances du château.

**1H****VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD**

Terminez votre journée sur **une note sucrée**. Démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation vous attendent à la Confiserie Hallard.

Installation en fin d'après-midi dans votre hôtel *** à Loches – dîner (entrée/plat/dessert) et nuit.

JOUR 2**DÉPART POUR UNE JOURNÉE COMPLÈTE AU ZOO PARC DE BEAUVAL**

Visitez le **ZooParc de Beauval** et embarquez pour une journée inoubliable à la rencontre de la biodiversité mondiale. Vous y découvrirez plus de 800 espèces au sein d'espaces époustouffants, véritables invitations au voyage. Votre périple autour du monde passe par l'équateur, en immersion dans la jungle tropicale du Dôme Équatorial.



Château de Montpoupon

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.



Trésor de Naples, le mystère San Gennaro

à partir de *

220€

JOUR 1

Les Trésors de Loches

MATIN :



VISITE GUIDÉE DE LA CITE ROYALE DE LOCHES OU DE LA VILLE DE LOCHES

Accompagné par votre guide, vous découvrirez les deux monuments emblématiques de la Cité Royale de Loches. **L'imposant donjon** figure parmi les mieux conservés et recèle bien des secrets. **Le Logis Royal**, joyau de la Renaissance, est un haut lieu de l'histoire où Jeanne d'Arc, Agnès Sorel, Charles VII ont laissé leur empreinte.

DÉJEUNER dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson-prix sur la base du menu A. Supplément menu B+4 € - menu C+6 €). Menu de saison, nous consulter.

APRES-MIDI :



VISITE DE L'EXPOSITION TRÉSOR DE NAPLES

+ Maison Musée Lansyer
Ou Collégiale Saint-Ours
Ou Eglise et galerie Saint-Antoine
(voir page 7)

Installation en fin d'après-midi dans votre hôtel *** à Loches – dîner (entrée/plat/dessert) et nuit.

JOUR 2

Flânerie de Chédigny à Amboise

MATIN :

PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY

Seule commune labellisée **Jardin Remarquable** par le ministère de la Culture, laissez-vous surprendre

par ce village au charme unique en France. **800 rosiers et plus de 3000 vivaces** constituent ce village Jardin. A découvrir absolument !

DÉJEUNER CROISIÈRE SUR LE CHER À BORD DE LA BÉLANDRE (recommandé de juin à octobre, à quai de novembre à mai). Une façon originale de découvrir l'un des sites les plus emblématiques du Val de Loire : Chenonceau.

Déjeuner croisière Le Diane de Poitiers

Vouvray pétillant

Salade Tourangelle

Tournedos de canard sauce aigre douce et ses légumes

Fromage deux sortes sur lit de salade

Tarte tatin et sa boule de glace vanille

1 bouteille de Gamay de Touraine pour 4
1 bouteille d'eau Minérale – 1 café

APRES-MIDI :

VISITE LIBRE DU CLOS LUCÉ À AMBOISE (nous consulter pour une visite guidée)

Découvrez la dernière demeure de Léonard de Vinci et entrez dans l'intimité de l'un des plus grands génies de l'Histoire. Visitez ses appartements, parcourez son parc, véritable musée de plein air.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes, en semaine et hors jours fériés. Variable selon l'effectif et le choix du menu.

Conditions de vente

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE – Place de la Marne – 37600 Loches

Organisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM 037170004 - SIRET : 491 062 782 00017 – Code APE : 7990Z
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°011413F auprès de SMACL ASSURANCE, avenue Salvador Allende, 79 031 Niort Cedex 9 France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont conformes aux dispositions de l'article R 211-12 du Code du Tourisme.

Afin de respecter les dispositions légales sont reproduits les articles suivants dudit Code :

• Article R 211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

• Article R211-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

• Article R 211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter.

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties finan-

cières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article

L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

• Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

• Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de

manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

• Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

• Article R211 - 8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Article 1 - L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire assure la réservation et la vente de tous types de services pour des voyages et séjours, dans l'intérêt général et dans sa zone d'intervention. Il facilite l'accueil et améliore les conditions de séjour des touristes.

Article 2 - Responsabilité : L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire est responsable dans les termes de l'article L.211-16 du Code du Tourisme qui stipule : «Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L.211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Article 3 - Durée de la prestation : Le client signataire du contrat conclut pour une date déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

Article 4 - Réservation : La réservation d'une prestation devient ferme lorsqu'un acompte de 30 % du prix total et un exemplaire du contrat de réservation signé, lu et approuvé par le client ont été retournés à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire avant la date limite figurant sur le contrat de réservation. Toute option téléphonique ou écrite n'est retenue par l'Office de Tou-

risme Loches Touraine Châteaux de la Loire que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part sans acceptation par le client du contrat de réservation.

Article 5 - Règlement du solde : Le client s'engage à verser à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, sur présentation d'une facture pro forma, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début de la première prestation réservée. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - Facturation : A l'issue des prestations, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire établit une facture au client.

Article 7 - Inscriptions tardives : En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 8 - Bons d'échange : Dès réception du règlement total des prestations achetées, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire adresse au client un ou plusieurs bons d'échange à remettre lors de son arrivée chez chaque prestataire.

Article 9 - Arrivée : Le client doit se présenter aux jours et heure mentionnés sur chaque bon d'échange. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent sur le bon d'échange.

Article 10 - Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire. Dans ce cas, la somme conservée par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire sera la suivante et ne pourra en aucun cas être inférieure à 50 € :

- annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 10 % du montant de la prestation ;
- annulation entre le 30e et le 21e jour inclus : il sera retenu 25 % du montant de la prestation ;
- annulation entre le 20e et le 8e jour inclus : il sera retenu 50 % du montant de la prestation ;
- annulation entre le 7e et le 2e jour inclus : il sera retenu 75 % du montant de la prestation ;
- annulation moins de 2 jours avant le départ : il sera retenu 100 % du montant de la prestation.

En cas de non-présentation d'un ou plusieurs participants au moment de l'arrivée du client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf décision contraire du prestataire. En cas de diminution d'effectif ayant lieu avant le règlement du solde, une réévaluation du coût du voyage sera envisagée (cas d'un nombre de personnes inférieur au nombre indiqué sur le contrat de réservation).

Article 11 - Assurance Annulation : L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire peut offrir au client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

Article 12 - Interruption de la prestation : En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation dont bénéficie le client.

• Article R211 - 9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

• Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

• Article R211-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 déc. 2017 - art. 2
L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Article 13 - Capacité : Le contrat établi par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire mentionne un nombre précis de personnes. Si le nombre définitif de personnes dépasse la capacité d'accueil prévue par le prestataire proposé, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de réservation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquis à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire) ou proposer un autre prestataire pour les personnes supplémentaires.

Article 14 - Hôtels : Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner ou la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas la boisson. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ou single ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi. La taxe de séjour est mentionnée pour chaque réservation.

Article 15 - Réclamations : Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée, dans les plus brefs délais, par courrier à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, seul compétent pour émettre une décision.

Article 16 - Droit applicable : Les conditions particulières et générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français, en l'occurrence le Tribunal de Tours.

Plan de Laches



Plan de Montrésor



Crédits photo : ADT Touraine CMorisseau - ATTCS - Axelle Le Bras - Bergerault - Black Négative - Brasserie de l'Aurore - Cheillon
Christophe Raimbault / Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Les Conteurs - Gillard et Vincent / CRT Centre-Val de Loire - Isabelle Bardiau - J-C Coutand
Léonard De Serre - Loïc Lagarde - Musée du Trésor San Gennaro - Olivier Châble - ZooParc de Beauval



Touraine - Châteaux de la Loire

ENVIE DE RAMENER UN SOUVENIR DE VOTRE VISITE ?

4 boutiques sont à votre disposition :
Loches, Montrésor, Le Grand-Pressigny et Descartes

À bientôt !



Office de Tourisme
Loches Touraine
Châteaux de la Loire
Place de la Marne
37600 Loches

02 47 91 82 88

sejours@loches-valde Loire.com

www.loches-valde Loire.com

#artdeflaner   YouTube

